

Zeitschrift: Études de Lettres : revue de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne
Herausgeber: Université de Lausanne, Faculté des lettres
Band: 9 (1976)
Heft: 1

Artikel: Convergence et divergence dans les théories linguistiques : liminaires
Autor: Mahmoudian, Mortéza
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-870915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I

CONVERGENCE ET DIVERGENCE DANS LES THÉORIES LINGUISTIQUES

Liminaires

Quand on tente de rendre compte des développements récents de la science du langage, la difficulté principale tient à ce qu'on doit faire la distinction entre le contingent et l'essentiel, entre ce qui est une simple variante terminologique et ce qui est une différence dans les fondements théoriques. Ce, sans glisser vers un éclectisme optimiste ramenant à peu de chose la diversité des courants de pensée, ni vers une exagération des différences au point de considérer incomparables les théories linguistiques. Cette double exigence — quelque élémentaire qu'elle paraisse — est trop souvent négligée.

Il est évident que l'éclectisme à outrance risque de cacher les différences et contradictions, celles mêmes qui peuvent donner naissance à des évolutions divergentes de la pensée linguistique. C'est le cas de ceux qui jusqu'aux années 60 considèrent comme équivalents le morphème de Harris et le monème de Martinet¹, alors que l'un est une séquence d'expression et de l'expression seule mais l'autre une unité combinant expression et contenu. En procédant ainsi, on passe à côté du problème fondamental auquel est confrontée la linguistique de l'époque (à savoir celui de la place qui revient à la sémantique dans l'étude du langage), et qui constituera quelques années plus tard l'une des préoccupations majeures des linguistes.

Une exagération des différences entre théories linguistiques n'est pas moins critiquable. D'aucuns affirment qu'on ne peut apprécier les théories linguistiques qu'à l'intérieur d'elles-mêmes². Est-ce nier l'existence de données empiriques pour la linguistique ou le rejet de l'adéquation externe comme critère d'évaluation d'une théorie ? Les deux semblent difficilement soutenables. Nous y reviendrons (cf. ci-dessous, 1.1. & 2.1.).

Dans la présente étude, nous relevons d'une part les traits communs aux théories linguistiques et de l'autre leurs traits différenciateurs. Nous espérons présenter ainsi ce qui est l'acquis de la linguistique et les directions que prennent les recherches pour résoudre les problèmes en suspens.

1. *Traits communs aux théories linguistiques*

1.1. *Le théorique et l'empirique*

On admet communément que le but de toute recherche linguistique est de dégager la structure du langage humain en général ou des langues particulières, les mécanismes qui président à leur fonctionnement ou à leur évolution. Pour atteindre ce but, le chercheur doit recourir à des éléments de deux ordres : l'empirique (ce sur quoi porte la recherche) et le théorique (les hypothèses dont on part). La relation entre les deux types de phénomènes est évidente : toute hypothèse n'est pas applicable à n'importe quel ensemble de données empiriques ; et les données empiriques d'un ordre déterminé appellent des hypothèses spécifiques. Là-dessus tous les linguistes sont d'accord. Mais quelle est la nature exacte de cette relation entre l'empirique et le théorique : hiérarchie ou conditionnement réciproque ? De la réponse à cette question dépend l'évaluation qu'on fait d'une étude linguistique. Si l'on opte pour une hiérarchie, ce peut être pour soutenir l'un des deux points de vue :

- a) l'empirique prime le théorique,
- b) le théorique prime sur l'empirique.

On ne connaît pas de théorie linguistique qui soutienne la thèse a) ; il est communément admis que l'observation pure et simple des données empiriques ne conduit pas à la connaissance, ne constitue pas par elle-même une activité scientifique. Il est en effet donné à tout le monde d'observer les mouvements de planètes ou les échanges linguistiques : on n'en saisit pas pour autant les mécanismes. De même, par l'observation de sujets qui communiquent dans une langue, on n'accède pas nécessairement à la structure de cette langue ni aux caractéristiques générales du langage humain. Que l'on souscrive à la thèse de la primauté du théorique sur l'empirique (cf. b) ou à celle du conditionnement mutuel, on admet, dans un cas comme dans l'autre, la pertinence des hypothèses et des données empiriques sur tous les plans de la recherche linguistique. Le problème sur lequel est centré le débat actuel en linguistique est de savoir dans quelle mesure on doit tenir compte de l'empirique et du théorique aux divers niveaux de la recherche linguistique.

1.2. *Structure*

La linguistique du XX^e siècle est dite structurale. Quelle est la caractéristique spécifique du structuralisme ? On pourrait être tenté de répondre que cette caractéristique, c'est de considérer une langue

comme un système ou une structure, comme douée d'une organisation. Il en découle que les phrases d'une langue ne peuvent être des tous indivis mais des ensembles d'unités réunies selon des règles. Une telle conception de la structure ne suffit donc pas à caractériser la linguistique du XX^e siècle : l'existence d'une organisation est une propriété qu'on reconnaît depuis des millénaires au langage.

La spécificité du structuralisme ne consiste pas à considérer le langage comme un ensemble organisé d'unités; elle réside dans le fait de reconnaître la primauté de la structure sur l'unité. C'est dire qu'on ne peut définir l'unité linguistique individuellement de façon adéquate, pas plus qu'on ne peut donner une présentation du système en établissant un inventaire des unités ainsi définies. Par exemple, constater l'existence de sourdes aspirées [p', t', k'] dans une langue ne conduit pas nécessairement à l'identification des phonèmes de cette langue. En effet, l'aspirée et la non-aspirée peuvent être deux phonèmes distincts comme en sanskrit, ou correspondre à un seul et même phonème, comme en anglais. L'unité doit donc être définie dans le cadre de la structure dont elle fait partie, c'est-à-dire compte tenu de ses relations avec les autres unités du même système. C'est en ce sens qu'on peut soutenir que l'unité reçoit son identité du système auquel elle est intégrée. Sur ce point, les linguistes sont unanimes : la définition de l'unité isolément et sur la seule foi de ses caractéristiques positives est impossible; il faut recourir à ses caractéristiques relationnelles (fonctionnelles ou formelles). C'est là une spécificité du structuralisme linguistique, et c'est ce qui distingue ses définitions des définitions de la grammaire traditionnelle là où elle est explicite³.

Deux types de relations peuvent être distingués: syntagmatiques et paradigmatiques. Les relations syntagmatiques (dites aussi relations en chaîne ou relations de combinaison) sont celles que contractent les unités quand elles entrent ensemble dans la constitution de segments plus grands. Ainsi la relation entre substantif (*table*) et son déterminant (*rouge*) dans *table rouge*, ou celle entre /a/ et /b/ ou /a/ et /t/ dans /tabl/*table*. Les relations paradigmatiques (dites aussi d'opposition ou de choix) sont les rapports qu'entretiennent les unités pouvant apparaître dans la même position, assurer la même fonction. C'est le rapport de /t/ avec /k/, /s/, etc. (Comparez /tabl/*table*, /kabl/*câble*, /sabl/*sable*, etc.). C'est aussi le rapport de *rouge* dans *table* — avec *ronde*, *basse*, etc. Ces deux types de relations sont généralement admis en linguistique, et permettent de définir deux types d'ensembles: ensembles syntagmatiques (tels que syntagmes, phrases) et ensembles paradigmatiques comme classe, sous-classes (ou catégories, sous-catégories). Mais le problème est de savoir quelles sont

la limite minima et la limite maxima qu'on peut légitimement poser à ces ensembles, et dans quelle mesure on peut et doit donner le pas au syntagmatique sur le paradigmatique ou inversement.

1.3. *Communication*

Le langage sert à communiquer : quand un sujet émet une suite phonique, il transmet par là même à son interlocuteur une expérience que celui-ci n'a pas nécessairement vécue. Autrement dit, aux expressions phoniques sont associés des contenus sémantiques. De cette fonction communicative découlent les conséquences suivantes :

- a) le caractère complexe des unités linguistiques. Ces unités ne peuvent être assimilées à de simples suites phoniques; elles participent des deux plans du signifiant (forme ou expression) et du signifié (sens ou contenu). Même si durant les décennies 40-50 il y avait une tendance dominante en linguistique américaine à exclure le signifié du domaine de la linguistique, ce n'est plus le cas aujourd'hui ;
- b) réalité mentale. Si signifiant et signifié sont associés, cette association se fait par et dans le sujet parlant ; elle correspond à une réalité dans l'esprit du sujet ;
- c) caractère social. Si au son que perçoit l'auditeur, il associe le sens correspondant à l'intention du locuteur, c'est que l'association signifiant-signifié est vraie non seulement pour le locuteur mais aussi pour son interlocuteur. En d'autres termes, les unités linguistiques ont un caractère social.

1.4. *Pertinence*

Si l'identité des unités linguistiques consiste non seulement dans les propriétés physiques qu'elles possèdent mais aussi dans les relations qu'elles entretiennent les unes avec les autres, alors on ne peut assimiler les unités linguistiques à des entités concrètes. (Par concret, on entend un événement localisable dans le temps et l'espace.) Car une unité présente dans toutes ses réalisations *hic et nunc* une multitude de propriétés dont on ne tient pas compte dans sa définition. Ainsi on retient le trait phonique de sonorité dans la définition du phonème /b/ en français, parce qu'il le distingue du /p/ sourd. On ne retient pas le trait implusif ni le trait explosif. Pourtant, dans toute occurrence du /b/, l'un ou l'autre des deux traits sont présents: explosif à l'initiale et implusif à la finale. L'unité linguistique est partant abstraite ; elle est la somme de ses traits pertinents. La caractérisation

de l'unité linguistique implique une abstraction, un tri parmi ses traits concrets. Que cette abstraction soit effectuée au nom du principe de pertinence ou de celui d'idéalisation importe peu.

1.5

Les quelques points que nous venons de relever sont les traits communs aux diverses tendances et écoles linguistiques. Ce sont les principes admis par les linguistes par-delà leurs divergences théoriques. C'est là l'acquis de la science du langage.

Dans ce qui précède, nous avons éliminé les différences terminologiques pour mettre en évidence des points de convergence. Nous savons pertinemment que pour arriver aux principes communs, les chercheurs suivent des voies différentes, et qu'ils n'ont pas le même point de départ. Nous n'avons pas soulevé ces problèmes, estimant qu'ils sont surtout instructifs dans une étude où on cherche à déterminer les conditions historiques qui ont donné naissance à tel courant de pensée, les circonstances dans lesquelles est né telle notion. Nous nous intéressons par contre à l'importance plus ou moins grande accordée à ces notions selon les théories.

2. *Traits différenciateurs*

Bien que sur ces principes, les écoles linguistiques trouvent des points de convergence, elles divergent quant à l'importance qu'on doit accorder à ces principes et la place qui leur revient de droit dans la théorie linguistique. Si, tout en admettant des principes communs, différents chercheurs arrivent à des conclusions et développements divergents, ce n'est sans doute pas dû au hasard; cela peut être dû au fait que, dans ces domaines, notre connaissance de l'objet est insuffisante. Ce, d'autant plus que précisément dans ces mêmes domaines se manifestent des contradictions et des hésitations dans les travaux d'une école, voire d'un même chercheur. Cela explique l'intérêt que nous attachons à l'examen de ces domaines de divergence; certaines des directions qui s'y présentent pourraient contribuer à combler les lacunes de notre connaissance du langage.

2.1. *Théorique et empirique*

Accorder droit de cité à l'empirique et au théorique est, comme nous l'avons dit, le point commun des écoles linguistiques; ce qui les oppose, c'est la part de chacun dans l'élaboration de l'appareil théo-

rique. Puisque la connaissance de l'objet ne découle pas tout naturellement de l'observation des données empiriques, il est légitime de considérer la théorie comme indépendante de l'expérience empirique. C'est ainsi que nombre de linguistes considèrent les hypothèses comme parfaitement arbitraires⁴. Pris au pied de la lettre, l'arbitraire de la théorie implique qu'on ne peut la confirmer ni l'infirmer par la confrontation aux données empiriques. Un appareil théorique fondé sur cette conception ne peut être examiné que sur la foi de sa constitution interne : cohérence, simplicité, et autres critères intrinsèques. Mais à strictement parler, une telle théorie ne peut prétendre à l'adéquation à des données empiriques. Elle risque même de ne trouver aucune application dans le domaine empirique.

Cependant, si l'on veut la théorie adéquate à l'empirique, et qu'on en cherche la confirmation ou l'infirmerie dans les données de l'expérience, on ne peut plus soutenir l'arbitraire de la théorie⁵; on est amené à admettre un rapport dialectique entre théorique et empirique. On peut toutefois faire la réserve que, ce rapport étant complexe, il n'est pas possible de prévoir quelles sont les données empiriques dont l'observation nous conduit à émettre telle ou telle hypothèse. Mais cette complexité de rapports n'implique pas l'arbitraire de la théorie pas plus qu'elle ne justifie le manque d'intérêt dont font montre certains à l'étude de ces rapports⁶.

Si la vérification empirique s'avère légitime et indispensable à l'appréciation des théories linguistiques, elle n'est pas simple. Tout appareil théorique doit, partant, définir des procédures pour la vérification empirique et chercher des moyens d'accéder aux données empiriques observables⁷.

2.2. *Structure*

2.2.1. *Structure et unité*

Que les propriétés de l'unité ne se manifestent que dans le cadre de la structure, c'est le point commun des écoles linguistiques. Mais dans quelle mesure doit-on tenir compte de l'unité et quelle est la part qui revient à la structure dans l'étude des faits linguistiques ? Puisque la linguistique a un objet réel, la même question peut être formulée autrement : « quelle part tiennent dans la constitution des phénomènes du langage les deux types de propriétés des unités : propriétés physiques et propriétés relationnelles ? ». La tentation a été grande de privilégier la structure, les propriétés relationnelles. Les glossématiciens sont allés jusqu'à affirmer que les unités devaient être définies par leurs propriétés relationnelles (= formelles) et par elles seules⁸.

Ce faisant, on assimile l'unité à la somme de ses relations. Mais l'étude d'une relation n'est possible que si les termes de cette relation sont donnés. Or, les unités linguistiques ne sont pas des données *a priori*. Par conséquent, la théorie langue = forme pure n'est pas compatible avec la théorie qui se veut applicable aux données empiriques⁹.

2.2.2. Unités minima et ensembles maxima

Les deux types de relations syntagmatiques et paradigmatiques se conditionnent mutuellement. Prenons un ensemble d'unités comme *le, ce, mon, un, ...* Elles peuvent toutes apparaître dans *j'ai vu ... cousin*, et c'est en vertu de cette possibilité de remplacement que nous les considérons comme appartenant au même paradigme. Si l'on change le contexte syntagmatique, il n'est pas certain que tous ces éléments puissent également y figurer. Aussi dans *j'ai vu ... cousin de ton père*, les unités *le, ce, un* sont possibles, alors que *mon* semble en être exclu. Cf. **j'ai vu mon cousin de ton père*. Ce n'est pas un cas isolé ; on peut citer de multiples autres exemples. Tout se passe comme si en précisant davantage le contexte syntagmatique, on obtient des subdivisions plus poussées des paradigmes. Et inversement, les ensembles paradigmatiques obtenus sont d'autant plus grossiers que les contextes syntagmatiques sont moins restreints. Le problème est donc de savoir où passent les limites inférieure et supérieure du nombre des caractéristiques syntagmatiques communes dans l'identification des paradigmes. La limite inférieure est censée déterminer l'ensemble paradigmatique maximum que nous pouvons légitimement dégager sur la foi des propriétés syntagmatiques communes. Par ex., peut-on et doit-on grouper dans un même paradigme *coléreux, ainsi* et *médecin*, puisqu'ils ont en commun la propriété d'apparaître dans *Pierre est ... ?* La limite inférieure doit nous révéler là où s'arrête la subdivision des ensembles paradigmatiques sur critère de la différence des caractéristiques syntagmatiques. Dans la subdivision des paradigmes nominaux, est-il admissible de distinguer deux types d'« inanimés » : *maison, saule, fourchette*, d'une part et de l'autre *camion, moteur, voiture* ? En effet, les uns ne semblent pas compatibles avec le contexte *voiture — tire la charrette*, alors que les autres peuvent apparaître dans ce contexte. Ce problème est l'une des préoccupations de tous les courants linguistiques, même s'ils l'évoquent par des termes différents : limites du classement, de la catégorisation ou autres.

Sur l'axe syntagmatique aussi, on est confronté à des problèmes analogues. Les phrases sont-elles les ensembles syntagmatiques maxima ou existe-t-il des ensembles supérieurs à elles ? Quels sont les éléments minima dans la chaîne : mots, monèmes (ou morphèmes),

traits sémantiques ? Autant de questions qui partagent les courants de pensée en linguistique. Vues sous cet angle, la sémantique générative ¹⁰ et la glossématique ¹¹ présentent un point commun ; celui de considérer les traits sémantiques — et non les monèmes — comme éléments minima sur l'axe syntagmatique. De même que ce qui oppose l'opération transformationnelle ¹² à la procédure distributionnelle ¹³, c'est que cette dernière borne l'analyse aux limites de la phrase alors que l'autre dépasse ce cadre. Il y a là encore une position commune entre deux écoles : la glossématique ¹⁴ et la grammaire transformationnelle considèrent que les ensembles syntagmatiques maxima ne sont pas ceux qu'on trouve au terme de l'analyse de la phrase.

Ce n'est pas là une polémique gratuite. L'intérêt de cette discussion vient de ce que la linguistique cherche à savoir quels sont les éléments, simples ou complexes, avec lesquels opère le sujet dans l'usage du langage.

2.3. *Communication*

2.3.1. *Signifiant et signifié*

Si l'unanimité est pratiquement faite pour admettre que les unités linguistiques participent des deux plans du signifiant et du signifié ¹⁵, des différences subsistent quant à l'importance respective des deux plans. Tant que signifiant et signifié vont de pair, l'identification des unités (ou de leurs relations) est relativement facile. Mais là où ce parallélisme est rompu, se présentent des problèmes auxquels on apporte des solutions différentes selon les tendances. Ainsi, de quelque bord qu'on soit, on admet que *marteau* et *ami* sont des unités distinctes, et ont chacune une relation (fonction) différente dans *Pierre travaille avec un marteau* et *Pierre travaille pour un ami*. Il n'en est rien quand on demande si *avec* correspond à une seule et même relation dans *Pierre travaille avec un ami* et *Pierre travaille avec un marteau*. La raison de cette dissension est le décalage qu'on peut observer entre le signifiant et le signifié : à la même séquence phonique /avek/ *avec* correspond un sens différent dans chacun des deux contextes.

On peut privilégier le signifiant : on assimilera alors les deux *avec* à une seule unité sur la foi de la ressemblance phonique ; c'est ce qu'on fait fréquemment dans le structuralisme classique. Il est également possible de donner le pas au signifié sur le signifiant, et reconnaître deux unités distinctes : /avek/« comitatif » et /avek/« instrumental ». Il n'y a pas d'argument décisif pour retenir ou réfuter l'une ou l'autre des deux solutions. En fait, le propre des concepts tels que structure profonde ou transformation est de pousser le recours au

signifié plus avant que dans la pratique de certains structuralistes (américains notamment), et d'intégrer à la syntaxe un champ plus vaste de faits sémantiques, même si les arguments qui fondent ces concepts reposent sur les asymétries des structures linguistiques¹⁶.

A noter qu'il n'y a pas de limite naturelle pour le recours au signifié dans l'analyse linguistique, limite qui soit inhérente au signe linguistique ou à sa face sémantique. Ce qu'illustre la comparaison de la théorie standard (de la grammaire transformationnelle) avec ses développements récents dits sémantique générative ; celle-ci propose de passer outre les restrictions, posées par la théorie standard, au recours au signifié, et de grouper au même niveau tous les faits signifiés (tant ceux que la théorie standard retient dans la structure syntaxique profonde que ce qu'elle relègue au domaine sémantique).

2.3.2. *Réalité mentale*

Les linguistes de toutes les tendances s'accordent pour dire que la structure linguistique a une existence réelle, qu'elle n'est pas le produit de la fiction du chercheur. Dès lors, elle doit avoir son siège dans le système nerveux (ou si l'on veut l'esprit) du sujet ; c'est ce qu'on entend par la réalité mentale des faits linguistiques. Les différences de vue commencent quand on cherche à savoir si cette réalité mentale ressortit au domaine de la linguistique, et si elle se reflète dans l'intuition du sujet parlant, auquel cas elle peut servir de critère dans l'identification des faits linguistiques.

Une réponse possible à cette question est celle des behavioristes ; elle consiste dans le principe que l'étude linguistique doit porter exclusivement sur un corpus, c'est-à-dire un ensemble de matériaux linguistiques réalisés. Dans cette optique, l'intuition du sujet parlant ne fait pas partie des données empiriques valables en matière du langage, et ne saura être considérée comme moyen d'accéder à la structure linguistique. Les inconvénients d'une telle conception sont évidents : d'une part, l'insuffisance du corpus qui comporte lacunes, erreurs et autres défauts ; et d'autre part, la contradiction qu'elle renferme. Si l'on fait abstraction totale de l'intuition du sujet, l'étude linguistique sera réduite à l'examen des faits physiques. Mais la réalité physique est une chose, la réalité linguistique en est une autre, et les behavioristes le reconnaissent aussi. C'est pourquoi ils admettent un recours limité à l'intuition du sujet : l'informateur peut nous dire si pour lui, une suite phonique x est identique à une autre suite y ou en est différente. La question qui se pose alors est de savoir ce qui nous permet de limiter ainsi le recours à l'intuition du sujet parlant, et si cette limitation n'est pas arbitraire.

Si on reconnaît au contraire à l'intuition du sujet droit de cité en linguistique, et qu'on la considère comme un critère valable dans notre connaissance des faits d'une langue, il est indispensable de recourir aux réactions intuitives des sujets, réactions qu'on peut susciter par des enquêtes, ainsi que le font Martinet, Labov et bien d'autres. Mais reconnaître l'intuition comme un moyen d'accéder à la structure linguistique n'implique nullement que le corpus ne soit pas, lui aussi, un autre moyen pour la même fin. En effet, il est concevable que ce soit là deux ordres de données empiriques complémentaires. Le recours à l'intuition du sujet pose quelques problèmes : d'abord le sujet n'a pas une intuition également nette de toute la structure linguistique ; il peut être absolument sûr de certaines choses, et manifester plus ou moins d'hésitation ou de certitude sur d'autres. De même, on peut constater des degrés plus ou moins grands de constance ou de fluctuation dans ses réactions intuitives, sollicitées à plusieurs reprises. Si, malgré ces problèmes, on retient l'intuition comme donnée empirique fiable, on sera amené à établir une hiérarchie parmi les données ; la structure linguistique obtiendra par là un caractère statistique. Si par contre, on néglige ces hésitations et fluctuations, en les considérant comme de simples accidents de parcours n'ayant rien à voir avec la structure de la langue, on sera devant une alternative : il faudra soit établir des critères qui permettent de distinguer entre ces faits accidentels et les faits relevant de la structure, soit admettre que la structure de la langue est indépendante des données empiriques. Les tenants de la grammaire transformationnelle occupent des positions proches de cette dernière. Il est vrai que la théorie transformationnelle propose la notion de compétence comme correspondant à la réalité mentale des faits de langue ; cependant, la compétence est considérée par la plupart des transformationnistes comme indépendante des données (empiriques) de la performance, qu'elles relèvent de l'intuition (comme acceptation ou compréhension du sujet) ou du corpus¹⁷.

2.3.3. *Caractère social*

On admet communément le caractère social du langage¹⁸. Les faits linguistiques sont communs à la collectivité ; on ne pourrait qualifier de linguistiques les unités et règles propres à un individu seul, et qui ne seraient utilisées ni comprises que par lui-même.

Le caractère social de la structure d'une langue, pris dans une acception stricte, pose un problème : si la structure linguistique est à la fois une et commune à la société, l'existence des variétés à l'intérieur d'elle est exclue. Or, on constate que les usages d'une langue varient selon les régions, classes sociales, tranches d'âge, et d'autres

facteurs socio-géographiques. Face à ce problème, deux attitudes diamétralement opposées ont été adoptées par des courants linguistiques : les uns prennent en considération ces variations, alors que les autres les estiment sans intérêt pour la structure.

Quand on tient compte des variétés existantes au sein d'une langue, on est conduit à admettre que les données empiriques cadrent mal avec une conception rigide de la structure linguistique, et que la conception même de la structure doit être affinée pour être adéquate aux données. D'abord, bien que le langage assure la communication dans la société, cette communication n'est jamais totale. Les gens d'une même localité se comprennent mieux de même que l'intercompréhension est plus facile entre les personnes de la même couche sociale. Ensuite, divers phénomènes d'une langue ne sont pas maniés avec une égale maîtrise par tous les membres de la communauté. Il en découle que dans la structure linguistique, une hiérarchie peut et doit être établie suivant des critères sociaux.

Dans certaines tendances, on ne reconnaît pas droit de cité aux variétés des usages. On allègue souvent des raisons théoriques pour justifier ce manque d'intérêt; par exemple, on part du principe que la structure (= compétence) linguistique est innée, donc constante (en grande partie, du moins) à travers la communauté. Les variétés sont alors reléguées au domaine de la performance, c'est-à-dire le domaine des réalisations diverses ou manifestations variées d'un système unique. C'est l'attitude des transformationnistes¹⁹. Mais à quoi sert de postuler l'existence, dans la compétence de quelqu'un, des règles et unités qu'il n'emploie ni ne saisit. Et qu'est-ce qui fonde ce postulat ?

2.4. *Pertinence*

Si l'unanimité est faite pour reconnaître aux faits linguistiques un caractère abstrait et la distinguer ainsi des événements concrets que sont ses réalisations, des divergences se manifestent quand on cherche les fondements théoriques et la portée de cette abstraction. Une solution possible à ce problème pourrait être que l'abstraction ne peut ni ne doit se fonder sur quelque principe que ce soit, et que même si la recherche de tels fondements était possible et instructive, elle ne ressortirait pas à la linguistique²⁰.

Sans prendre à la légère cette thèse, on remarquera qu'elle est compatible avec une conception formelle de la linguistique; on peut concevoir une multitude de systèmes formels, chacun fondé sur un (ensemble de) critère(s) qu'on choisit librement, puisque aucune contrainte ne nous est imposée par des données empiriques. Mais si l'on

admet l'existence d'un objet empirique pour la science du langage, cette thèse est difficile à soutenir. En effet, quand le linguiste dégage une structure dans les faits de langue, il la croit vraie dans l'individu et la société. L'abstraction que nous opérons dans la masse des faits concrets doit nous permettre la compréhension de cette double dimension des phénomènes linguistiques.

On fait parfois valoir la simplicité comme un critère décisif²¹. Mais le critère de simplicité ne peut en aucun cas primer l'adéquation de la théorie à l'empirique. Une théorie plus simple n'est pas nécessairement meilleure. Personne ne s'aviserait de préférer la théorie des quatre éléments à la physique moderne, bien qu'elle soit de loin la plus simple. La simplicité pourrait être retenue comme critère de choix entre deux théories également adéquates. Si par la description la plus simple, on veut atteindre l'économie des processus mentaux (de la perception de la parole, par ex.), on doit d'abord savoir ce que perçoit le sujet, pour pouvoir ensuite choisir le processus le plus économique. Or, dans bien des cas, la simplicité est alléguée pour prouver l'existence de certains phénomènes. Il est manifestement absurde de supposer que le sujet parlant coupe le thème des verbes *conce(voir)*, *recev(oir)*, *percev(oir)* en deux unités significatives *con-* et *-cev-*, *re-* et *-cev-* ou *per-* et *-cev-*, quelque grande que soit la simplicité qui en résulte. Le découpage des énoncés en monèmes est réel parce qu'il correspond à une intuition collective; tout francophone reconnaîtrait un monème /vã/ *vent* dans /il suflëvãglasial/ *il souffle un vent glacial*, mais non dans /lëvãdãžõkõmãsé/ *les vendanges ont commencé*. De même, la simplicité de description²² ne suffit pas pour démontrer l'existence de transformations comme processus mentaux²³.

Une autre solution au problème des fondements théoriques de l'abstraction des unités est possible. Elle consiste à concevoir une langue comme un instrument façonné par sa fonction. Si cette fonction est la communication, la structure de la langue dépend de l'usage qui en est fait²⁴. Le tri qu'on opère dans les données concrètes pourra alors être fondé sur le rôle qu'elles jouent. C'est ainsi qu'on peut définir un certain nombre de niveaux dans la structure (phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique), où on examinera la pertinence des faits concrets (c'est-à-dire, on vérifie si tel fait concret a une fonction à tel niveau)²⁵. Dans cette optique, on peut bien tenir compte de la double dimension psychique et sociale des faits pertinents, et les hiérarchiser conformément.

Mortéza MAHMOUDIAN.

NOTES

¹ Cf. Jean Dubois, *Grammaire structurale du français, nom et pronom*, Paris, Larousse, 1965, p. 11.

² Nicolas Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 1968.

³ Ce qui n'implique pas que les unités, fonctions, catégories, etc., proposées par la grammaire traditionnelle soient nécessairement fausses. Bien au contraire, elles sont souvent justifiées, mais non fondées sur les définitions explicites (et peut-être en raison de ce décalage).

⁴ Cf. Louis Hjelmslev, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Ed. Minuit, 1968, chapitre 5. Cf. aussi Noam Chomsky, *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Le Seuil, 1971, ch. 1 (prélim. méthod.).

⁵ Ce serait une contradiction. Ce qui — nous semble-t-il — est le cas quand on affirme que la théorie doit viser la compréhension de la réalité empirique, tout en soutenant que les données empiriques (= performance) ne sont pas pertinentes dans l'élaboration de la théorie. Cf. Chomsky, op. cit., pp. 12-14.

⁶ L'importance excessive accordée par les distributionalistes aux procédures d'analyse qu'ils proposaient a suscité une réaction telle que la plupart des transformationnistes manifestent leur manque d'intérêt pour l'étude de ces rapports. Voir les discussions sur la procédure de la découverte ; cf. N. Chomsky, *Structures syntaxiques*, Paris, Le Seuil, 1969, ch. 6. Cependant, certains transformationnistes s'intéressent à l'étude de ces rapports, dont on citera R. P. Botha, *The Function of the Lexicon in Transformational Generative Grammar*, La Haye, 1968.

⁷ Pour une discussion quelque peu détaillée de ce problème, voir notre rapport à paraître dans l'*Annuaire 1975-76 de l'École pratique des hautes Etudes (IV^e section)*.

⁸ Cf. Hjelmslev, op. cit., ch. 5.

⁹ Cf. Mortéza Mahmoudian, « Syntaxe et linéarité », in Jeanne Martinet, *De la théorie linguistique à l'enseignement de la langue*, Paris, PUF, 1972 et Mahmoudian et altri, *Pour enseigner le français, présentation fonctionnelle de la langue*, (à paraître aux PUF), appendice.

¹⁰ Cf. Georges Lakoff, « Instrumental adverbs and the concept of deep structure », in *Foundations of Language*, 4 (1), pp. 4-29. Voir aussi son *Irregularity in Syntax*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1970.

¹¹ Cf. Hjelmslev, op. cit., ch. 14, notamment p. 98.

¹² Chomsky, *Structures syntaxiques*, op. cit., 5.4.

¹³ Zellig S. Harris, *Structural linguistics*, Chicago, University of Chicago Press, 1951, § 2.32.

¹⁴ Cf. Hjelmslev, op. cit. Voir aussi du même auteur, *Le langage*, Paris, Minuit, 1966, pp. 131-150.

¹⁵ De ce point de vue, la théorie transformationnelle manifeste une nette hésitation ; par ex., Chomsky affirme en 1957 la non-pertinence des faits de sens dans l'étude syntaxique (cf. *Structures syntaxiques*, ed. cit., p. 109) ; en 1965, il admet que syntaxe et sémantique se confondent dans certains cas (*Aspects*, p. 111) tout en maintenant les positions qu'il défendait en 1957 (ibid., p. 194, note 15) ; et en 1975, il revient à sa thèse de 1957, qu'il appelle la thèse de l'autonomie absolue (cf. Chomsky, « Formal and interpretation », in *Linguistics Analysis*, vol. 1, N° 1, 1975, p. 102).

¹⁶ En fait, le recours aux asymétries n'est souvent qu'une justification *a posteriori*. Si l'on reconnaît à la transformation passive la valeur que lui attribuent les transformationnistes, il faudra conclure, par ex. que dans angl. *Mary married John* « Marie a épousé Jean », le verbe *marry* « épouser » n'est pas transitif et que *John* n'est pas l'objet, puisque ici, la transformation passive n'est pas possible. Mais ce n'est pas ce qu'on fait. Cf. Chomsky, « Une conception transformationnelle de la syntaxe », in *Langages* 4 (notamment pp. 78-80).

¹⁷ Certains transformationnistes rejettent la notion de compétence ; cf. Nicholas Ruwet, *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Le Seuil, 1972, ch. 1, § 2.4., et ch. 6. Voir aussi Weinreich, Labov & Herzog, « Empirical foundations for a theory of language change », in Lehmann & Malkiel, *Directions for historical linguistics*, Austin, University of Texas Press, 1968.

Pour ceux des transformationnistes qui retiennent la notion de compétence, il existe des hésitations et imprécisions quant à la pertinence de la performance dans la découverte de la compétence : les jugements intuitifs du sujet parlant, la fréquence, la probabilité, la compréhension, etc. Il en résulte que la théorie est loin d'être explicite, donc falsifiable. La confrontation entre théorique et empirique est alors presque impossible : deux transformationnistes, se laissant guider chacun par son intuition, se trouvent en désaccord sur la possibilité de telles ou telles constructions syntaxiques ou sur leur signification. Cf. Chomsky, « Some empirical issues in the theory of transformational grammar », in Stanley Peters, *Goals of linguistic theory*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1972, pp. 63-130, notamment § 6.4.

¹⁸ Les transformationnistes admettent aussi le caractère social du langage. Quand on dit que la grammaire générative est neutre du point de vue de la distinction entre locuteur et auditeur (cf. Chomsky, *Aspects*, p. 19), on affirme par là même la dimension sociale du langage dont doit tenir compte la grammaire.

¹⁹ Nous dirons avec Lyons qu'il n'y a pas de conflit entre une conception psychologique et une conception sociologique du langage, ni de raison de préférer la première à la seconde. Cf. John Lyons, *New horizons in Linguistics*, Penguin books, Harmondsworth, 1970, p. 287.

²⁰ Cette discussion est liée au débat sur la valeur des procédures de découverte, cf. note 6.

²¹ Cf. Hjelmslev, *Prolégomènes*, op. cit., ch. 3 ; Harris, *Structural linguistics*, chap. 13.1. et *passim* ; Chomsky, *Structures syntaxiques*, op. cit., p. 61.

²² Voir Chomsky, *Structures syntaxiques*, op. cit., p. 61.

²³ Cf. Chomsky, ibid., ch. 10.

²⁴ Un des facteurs qui pourrait expliquer l'évolution ininterrompue des langues, c'est l'adaptation de l'outil à la fonction.

²⁵ Cf. Nicholas Troubetzkoy, *Principes de phonologie*, Paris, Klincksieck, 1964 ; Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale*, Paris, Minuit, 1963 ; André Martinet, *Éléments de linguistique générale*, Paris, Colin, 1960.